



Parcours des demandeurs d'asile : Vendée (85)

ÉTAPES

PROCÉDURES

DROITS SOCIAUX POSSIBLES

Arrivée sur le territoire

1
Plateforme d'accueil demandeurs d'asile (PADA)

RDV à la PADA à France Terre d'Asile de LRSY 12 rue Paul Doumer

- Etat civil
- Parcours
- Prise d'une photo
- Prise du RV au GUDA de la Préfecture de Nantes
- Information procédure asile
- Plus de prise en charge du transport

Hébergement d'urgence :

- Le 115
- 3 nuits d'hôtel via le 115 si présence d'enfant(s), aide financière du Conseil Départemental pour les familles avec enfants et l'accueil d'urgence

Couverture sociale :

- Avant RDV à la PADA et si situation irrégulière:
 - *Prise en charge des soins intra et extra hospitaliers au titre de l'AME quand 3 mois de présence en France
 - *Prise en charge au titre de la circulaire Soins Urgents de 2005 si moins de 3 mois de présence en France, si pronostic vital engagé en Centre Hospitalier ou altération grave de l'état de santé pour les hospitalisations uniquement
 - *Consultation PASS si aucune couverture sociale possible en Centre Hospitalier pour les consultations et examens laboratoire, imagerie et médicament
- **Travail :** aucun droit
- **Prestations :** aucune
- **Orientation associations caritatives :** Secours Populaire, Secours Catholique, les restos du cœur, la croix rouge

2
RDV combiné au guichet unique
3 semaines à 1 mois de délai

1-Préfecture de Nantes = GUDA

- Prise d'empreintes Eurodac et Bio Visa pour qualification procédure (Schengen ou Dublin ou demande d'asile)
- **Délivrance d'une attestation de demandeur d'asile de 1mois**
- Remise du dossier OFPRA (21 jours pour le remplir)

Hébergement :

- Priorisation des demandes selon situation sociale, familiale et médicale (sur certificat médical d'un **médecin traitant ou hospitalier** à envoyer au médecin de l'OFII de Rennes)
- Si critère de priorité et place disponible, proposition de place en CADA partout sur le territoire français
- Si refus de la solution d'hébergement, fermeture des droits ADA + non renouvellement d'une proposition d'hébergement
- Accueil d'urgence :HUDA, AT-SA, 115
- **Couverture sociale :** idem qu'en étape 1
- **Travail :** pas de droits pendant 9 mois
- **Prestations :** aucune

2-OFII :

- Entretien vulnérabilité (évaluation des critères de priorité pour hébergement en CADA)
- Ouverture des droits à l'ADA si acceptation orientation hébergement mais il n'y a souvent pas de place
- Remise d'un ticket de bus pour le retour à LRSY

Hébergement :

- Inscription SIAO
- Signalement de la vulnérabilité du demandeur auprès de l'OFII via un **certificat médical**
- Lien régulier avec la DDCS
- **Couverture sociale :** attestation de droits PUMA et CMU-C reçue une semaine après. Ouverture des droits à la date de la convocation à la Préfecture de Nantes
- **Travail :** pas de droits pendant 9 mois
- **Prestations :** aucune

3
2^{ème} RDV PADA
le lendemain

- Domiciliation administrative à France Terre d'Asile (LRSY), AREAMS (Sud Vendée) ou APSH (Littoral) avec remise attestation
- Aide pour remplir le dossier OFPRA dans un délai de 21 jours
- Orientation à la permanence de la CPAM le jeudi après-midi pour dossiers PUMA et CMU-C

4
Envoi dossier
1 à 2 semaines

- Envoi du dossier à l'OFPRA pour enregistrement de la demande et remise d'une « lettre d'introduction de demande d'asile »

5
Préfecture de La Roche sur Yon
9 à 12 mois de délai

Les demandeurs d'asile se présentent à la Préfecture de Vendée avec cette lettre et la domiciliation pour **délivrance d'une attestation de demande d'asile valable 9 mois (6 mois si procédure accélérée)**

L'OFII déclenche le versement de l'ADA

Hébergement : CADA, HUDA, AT-SA si place disponible, 115, selon critères de vulnérabilité

Couverture sociale : droits PUMA et CMU-C

Travail : pas de droits pendant 9 mois

Prestations : ADA

6
Audition OFPRA
1 mois de délai

Accord

Statut « réfugié »

Autorisation de travail + possibilité de percevoir le RSA, prestations familiales, AAH, logement...

Ou

Protection subsidiaire avec renouvellement tous les ans

Accord

Statut « réfugié »

Autorisation de travail + possibilité de percevoir le RSA, prestations familiales, AAH, logement...

Ou

Protection subsidiaire avec renouvellement tous les ans

Refus

Recours possible auprès de la CNDA à Paris (avocat désigné d'office).

Si recours, maintien PUMA/CMU-C et versement ADA

Refus

Débouté du droit d'asile

=> En situation irrégulière :

droits de base maintenus (PUMA) mais pas de CMU-C ou d'AME possibles.

Selon situations orientation vers avocats, associations d'aide aux migrants, CIMADE, GASPROM, LDH...

Liste des sigles et abréviations :

- **ADA** : Allocation Demandeurs d'Asile
- **APSH** : Accompagnement Personnalisé et Soutien à l'Habitat
- **AREAMS** : Association Ressources pour l'Accompagnement Social et Médico-Social
- **ARV** : Antirétroviraux
- **AT-SA** : Accueil Temporaire – Service de l'Asile
- **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **CIMADE** : Comité Inter Mouvements Auprès des Evacués
- **CMU-C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile
- DDCS 85 : Direction Départementale de la Cohésion Sociale 85
- **GASPROM** : Groupement Accueil Promotion du Travailleur Immigré
- **GUDA** : Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
- **HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- **LDH** : Ligue des Droits de l'Homme
- **OFII** : Office Français de l'Intégration et de l'Immigration
- **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- **PADA** : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **PUMA** : Protection Universelle Maladie
- **SADDA** : Service d'Accueil et de Domiciliation du pôle Demandeurs d'Asile
- **SIAO** : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Plaquette élaborée par le groupe de travail des assistantes sociales du
COREVIH Pays de la Loire

Contact 85 :

Mme Claire DEBORDE
Assistante sociale
de médecine post-urgence
CHD de Vendée
Tél : 02.51.44.61.41



Parcours des demandeurs d'asile de Vendée

Mars 2019

